

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Désherbage des documents de la
bibliothèque Aimé Césaire

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,
Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI,
M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPON,
M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : **13 AVR. 2023**

Publiée le : **14 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **14 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORDET



Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET
Mme HAGEGE-RADUTA Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à M. M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme CHENET Procuration à Mme BONNET
M. BOUTRON Procuration à M. ESKENAZI

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. ZUILI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION N°19

OBJET : DESHERBAGE DES DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE AIME CÉSAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et la sous-section 2 de la section 2 du chapitre II du titre Ier du livre II de la troisième partie du code général de la propriété des personnes publiques complétée par l'article L. 3212-4 ;

Considérant la loi Robert promulguée le 22 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique indiquant que les collections des bibliothèques doivent être renouvelées régulièrement afin de répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 22 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE les conventions de partenariat avec les sociétés AMMAREAL et RECYCLIVRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Yves ZUILI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Maxime Thory.